# Gapeau mag

## # 4

février 2023

**VOTRE MAGAZINE INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DU GAPEAU**

**Dossiers :**


- déchets ménagers p.4
- résilience environnementale p. 6
- économie & logement p.10


*Belgentier - La Farlède - Solliès-Pont - Solliès-Toucas - Solliès-Ville*

# Edito

Chères et chers habitants de la vallée du Gapeau,

Après la reprise en 2022 d'une vie sociale quasi normale, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a repris sa marche en avant. Des investissements très importants, de l'ordre de 9 millions d'euros, ont concerné nos 5 communes, dont 2,5 millions ont été réservés à la réhabilitation des voiries d'intérêt communautaire, alors que l'aide aux communes sous la forme de fonds de concours, passait de 600 000 à 900 000 euros.

Nos équipements sportifs ont été améliorés et le développement du tourisme favorisé par le nouvel office de tourisme intercommunal inauguré le 15 septembre. Enfin, à Solliès-Pont, l'extension de la zone d'activités des Anduès stimulera l'emploi et le développement économique du territoire.

L'élaboration du 2ème Plan Local de l'Habitat, la mise en place du Programme d'Intérêt Général qui a déjà permis de subventionner la rénovation de logements dans les centres-villes de Solliès-Pont et de Solliès-Toucas, la création de la conférence intercommunale du logement au mois de juin, sont autant de procédures qui placent désormais l'habitat au centre des actions de l'intercommunalité.

L'activité règlementaire intense a également concerné l'élaboration du plan de relance dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Énergétique, le fameux CRTE, qui s'est appuyé sur le projet de territoire élaboré par les 5 communes. Enfin la procédure d'externalisation du ramassage des ordures ménagères qui a été appliquée le 15 novembre apporte un sensible progrès dans leur traitement.

Un très important travail a également été produit par les élus et les agents pour les travaux préparatoires à l'adhésion éventuelle de la CCVG à la métropole Toulon Provence Méditerranée, un projet qu'il a été jugé préférable de différer, car ne recueillant plus l'unanimité requise pour aboutir.
Cette déconvenue n'empêchera pas l'intercommunalité d'avancer pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Vallée malgré le contexte économique défavorable consécutif à la guerre d'Ukraine et à la flambée inflationniste des prix de l'énergie.

Notre forte capacité d'investissement nous permettra de poursuivre l'aménagement de nos équipements sportifs ainsi que la réalisation d'opérations emblématiques comme la canalisation assurant la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable d'un quartier de Belgentier, ou à La Farlède, la programmation de l'aménagement de la zone économique du bec de canard et la réhabilitation de la résidence Mistral, des opérations solidaires et pertinentes dont profitera la population de notre belle vallée.

Docteur André GARRON
Président de la CCVG
Maire de Solliès-Pont

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

# Sommaire


Finances ..... p. 1
Voirie ..... p. 3
Déchets ..... p. 4
Sécurité ..... p. 5
Résilience environnementale ..... p. 6
Eau ..... p. 9
Économie et Logement ..... p. 11

## BUDGET :

# *Un budget solide dans la continuité*

le budget communautaire 2022 a été voté le 17 mars avec une anticipation des coûts de l'énergie et des carburants.

### *Une fiscalité stable*

Le conseil communautaire a décidé de maintenir les taux de fiscalité du fait des bases saines de la communauté de communes.

Ainsi, le choc de la pandémie de COVID-19 à peine passé, mais dont les effets à long terme se font toujours sentir, c'est une nouvelle crise qui doit maintenant être affrontée : celle de l'inflation, conséquence de la conjoncture internationale que chacun connaît.

Le budget 2022 anticipait une hausse à hauteur de 40% des dépenses dans les postes d'énergie et de carburant. Cette prévision s'est malheureusement avérée exacte.

À taux d'imposition inchangés, la CCVG a instauré la taxe GEMAPI à l'instar de toutes les intercommunalités voisines. Cette taxe a été fixée pour générer un produit d'environ 500 000 € en 2022, loin du plafond fixé à 1,2 million d'euros. Il s'agit d'une taxe affectée dont le produit est exclusivement dédié aux dépenses concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

### *Budget 2022 : les grandes lignes*

Les charges à caractère général sont contenues ainsi que les charges de personnel. Plusieurs départs en retraite sont remplacés par des agents cadres afin d'augmenter le niveau d'expertise des services communautaires qui étaient largement sous-dotés dans ce domaine.

Le budget comprend pour la première fois les charges liées au transfert du stade Astier de La Farlède à la communauté de communes le 1er janvier 2022.

Signe de la bonne santé financière de la communauté de communes, le financement direct des investissements est porté à 3 millions d'euros contre 1 million d'euros en 2021. De même, malgré toutes les augmentations assumées, le budget dégage une épargne nette de 1,7 million d'euros qui permettra d'absorber les aléas à venir.

Pour l'investissement, la section affiche pour la première fois un niveau équilibré à plus de 12 millions d'euros, dont 9 millions d'euros d'investissements nouveaux et 3 millions d'euros de restes à réaliser de 2021.

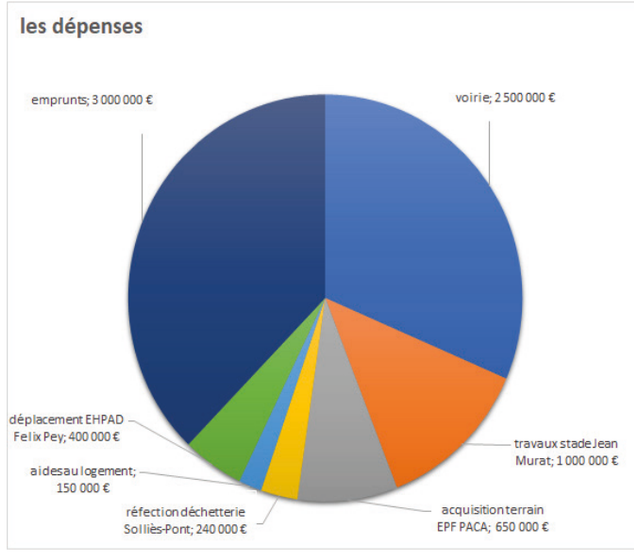


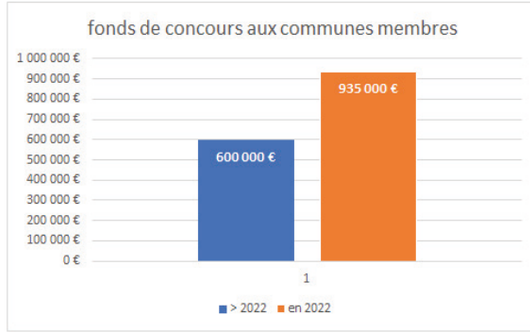

Les postes de dépenses majeures restent la voirie d'intérêt communautaire pour plus de 2,5 millions d'euros, les travaux au stade Jean Murat pour 1 million d'euros, l'acquisition obligatoire à l'EPF Provence - Alpes - Côte d'Azur d'un terrain en zone économique pour 650 000 euros, la réfection de la déchetterie de Solliès-Pont pour 240 000 euros, les aides au logement pour 150 000 euros.

L'aide directe aux communes membres est également en large progression avec des fonds de concours de 935 000 euros contre 600 000 euros habituellement.

Cette augmentation comprend la part pour l'équipement des communes en vidéoprotection. Par ailleurs la CCVG a décidé une aide directe de 400 000 euros pour le déplacement de l'EHPAD Felix Pey de Solliès-Pont dans l'écoquartier des Laugiers.

Une consultation d'emprunt engagée au bon moment par une veille minutieuse des marchés a permis de contracter plus de 3 millions d'euros d'emprunt à taux fixe de 2,24 %, un véritable tour de force dans le contexte instable du marché en 2022.

déchetterie de La Farlède

déchetterie de Solliès-Pont

### La Convention Territoriale Globale (CTG)

Son objectif est de favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Var en cohérence et en complémentarité avec les politiques publiques locales des collectivités.

Le budget 2022 comprenait pour la première fois le financement de la démarche CTG animée par un agent spécialement recruté pour l'occasion et en partie financé par la CAF du Var. Il s'agit de rationaliser à l'échelle communautaire les actions financées par la CAF sur le territoire en dégageant des synergies et des complémentarités.

Un travail très important de diagnostic a donc eu lieu tout au long de l'année 2022 avec un comité de pilotage qui a formalisé plusieurs séances thématiques autour des thèmes de la petite enfance, de la parentalité, du bien vieillir mais aussi de la prévention de la délinquance…

Le but est d'éviter les doublons et de garantir une meilleure qualité des actions déjà existantes ou à développer, comme par exemple, faire du temps périscolaire une véritable opportunité avec un projet pédagogique.

Toutes ces actions réalisées dans les communes profitent de la cohérence apportée par la CCVG dans son rôle de fédérateur du territoire.

Les maires ont assisté à la présentation de ce diagnostic et aux orientations déclinées en 5 fiches actions lors du premier bureau de l'année 2023, le 5 janvier.

## VOIRIE :

# *du côté des services techniques - entretien et innovation*

### Voirie : toujours des travaux de qualité

Un chantier particulièrement important et depuis longtemps attendu par les toucassins a enfin été réalisé cet été : l'élargissement de l'avenue Victor Tourdias au niveau du pont de Pey.

Ce chantier hors normes, en gestation depuis plusieurs années au niveau communautaire après le classement de cette voie, a été réceptionné avec une semaine d'avance à la rentrée.

Après de longues études pour définir la solution technico-économique acceptable, un élargissement en encorbellement et sur micropieux a été retenu : une complexité majeure dans un terrain accidenté. Après 8 semaines de travaux et une dépense de quasiment 1 million d'euros, la route a été ouverte avec un croisement enfin possible à double sens, qui limite grandement le caractère accidentogène de la route. Les riverains ont fait part de leur très large satisfaction.

Les entreprises désignées par la CCVG ont fait preuve d'un professionnalisme et d'une compétence exceptionnelle qu'il convient de souligner.

Ce chantier est une belle preuve de solidarité intercommunale, la commune seule ne pouvant pas engager une opération aussi coûteuse.

De même, l'aménagement du chemin de Ferrantu s'est poursuivi à Belgentier où là-aussi l'exiguïté des lieux a nécessité de grandes compétences. Des travaux d'amélioration de l'entrée du stade de Belgentier ont également été réalisés par la communauté de communes.

Toujours en matière de sécurisation des circulations, une aire de croisement a été créée sur le chemin des Fours à Chaux, côté Solliès-Pont, pour 240 000 euros.

Dans le même domaine, la CCVG a accepté de classer dans la liste des voies d'intérêt communautaire la Rue de la Gare à La Farlède pour 1 440 mètres et l'Avenue des Oiseaux à Solliès-Pont pour 783 mètres, toutes 2 au titre du critère du maillage. Des interventions communautaires y seront donc bientôt déployées.

# DÉCHETS :

## *améliorations et innovations*

Après la mise en service de la déchetterie longtemps attendue à La Farlède, c'est au tour de celle de Solliès-Pont de se refaire une jeunesse.

Avec 270 000 euros de travaux, les enrobés du quai ont été refaits et les anciennes barrières garde-corps peu adaptées ont été remplacées par des murs béton bas qui garantissent la parfaite sécurité des usagers.

C'est un équipement rénové qui a été rendu aux usagers à l'automne 2022 après une courte fermeture.
Du côté de la collecte, une révolution est également en marche : l'externalisation complète de la collecte des déchets ménagers.
Cette nouveauté répond à des nécessités d'organisation et de cohérence.

En effet la collecte du dimanche en centres-villes est déjà dévolue au secteur privé ainsi que celle des conteneurs enterrés de grande capacité.

*La nouvelle organisation sera effective dès début 2023.*

*Pour l'usager aucun changement : le prestataire privé est titulaire d'un marché public et non d'une délégation de service public.*

*C'est donc bien la CCVG qu'il convient de joindre pour les questions relatives à la collecte des déchets.*

*Enfin, financièrement, cette modification intervient à l'heure où le parc de collecte vieillissant demandait une profonde rénovation : c'est donc pour un même budget, certes en augmentation, que le service amélioré est proposé.*

La collecte des déchets ménagers en bacs est une collecte habituelle, codifiée et sans modification quotidienne majeure : elle est donc facilement transférable au secteur privé.

Cependant, pour la collectivité, elle était source de complexité en terme de gestion des ressources humaines.

En confiant cette collecte au secteur privé, le service communautaire est ainsi recentré sur la partie plus difficilement transférable où la disponibilité, l'adaptation permanente et le contact avec les usagers est primordial, à savoir la collecte à domicile des encombrants et déchets verts.

C'est donc une amélioration du service qui est proposée puisque cette opération permet de densifier les collectes à domicile et d'en favoriser le tri.

De plus, le détachement d'environ 9 agents vers le secteur privé permet de conserver en régie assez de personnel pour faire face à la collecte des dépôts sauvages assimilables aux collectes classiques de la communauté de communes qui avait été confiée aux communes de Solliès-Pont, de La Farlède et de Solliès-Toucas.

## DÉCHETS : (suite)

**Une nouvelle organisation effective dès début 2023…**

### *Pour l'usager aucun changement*

le prestataire privé est titulaire d'un marché public et non d'une délégation de service public. C'est donc bien la CCVG qu'il convient de joindre pour les questions relatives à la collecte des déchets.

### *PROFESSIONNELS : intensifiez vos collectes de cartons en 2023 !*

**Zone Industrielle à Solliès-Pont**
(entreprises, commerçants en centres-villes, écoles et les 3 collèges du secteur)

les collectes carton s'opèrent :
- les lundi après-midi
- mercredi matin
- vendredi après-midi

**Zone Industrielle à La Farlède**
(uniquement)

les collectes carton s'opèrent :
- les lundi, mercredi, et vendredi matin
- le mercredi après-midi

renseignements ou inscriptions dès à présent au Centre technique communautaire
04.94.27.87.31 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

**rappel : le règlement prévoit un maximum de 4 passages par mois en déchetterie, néanmoins, vous pouvez demander aisément une dérogation par courriel à la CCVG sur info@ccvg.fr**

---

## SÉCURITÉ :

**La vidéoprotection dans le viseur**

La vidéoprotection c'est avant tout l'affaire des maires qui détiennent le pouvoir de police mais c'est aussi une question éminemment intercommunale puisque la délinquance ne connait pas les limites administratives…
C'est pour cette raison que la CCVG s'investit à double titre dans ce domaine :

- en finançant largement les investissements communaux, à hauteur de 50%, pour équiper le territoire (caméra, liaison fibrée, informatique etc…)
- en coordonnant l'installation des caméras.

C'est également sous l'égide de la CCVG que se connecteront les systèmes communaux pour créer un Centre Urbain de Supervision intercommunale – CSUi.

La démarche est confiée à des experts de sécurité soigneusement sélectionnés.

Les maires ont bénéficié d'une présentation sur l'état d'avancement des travaux sur le territoire lors du dernier bureau communautaire.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE / ÉNERGIE :

# *la sauvegarde de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, une priorité communautaire*

Depuis longtemps, de par ses compétences et par la conviction de ses élus, la CCVG est impliquée dans la sauvegarde de l'environnement.

Rappelons qu'elle est la première collectivité de France à avoir réalisé une unité pilote de compostage de sous-produits de station d'épuration et de déchets verts… en 1994. Depuis, l'unité a été profondément remaniée, le compost produit normalisé et remis gratuitement aux usagers qui fréquentent les déchetteries…

Plus proche de nous, plusieurs actions sont engagées.

torchère de la station d'épuration communautaire à La Crau

### Cogénération électrique à partir du biogaz de la station d'épuration

Cette unité verra le jour au printemps 2023, dans un calendrier en phase avec l'actualité grâce à la persévérance de la CCVG dans le domaine de l'environnement qui n'a pas attendu les difficultés bien connues aujourd'hui pour agir.

En effet, ce projet de cogénération a été validé dans le cadre de l'attribution de la nouvelle Délégation de Service Public eau/assainissement (voir Gapeau Mag' #3) au groupe Véolia pour une durée de 7 ans à partir du 1er janvier 2022. Le déroulement de cette procédure et le choix de la cogénération ont donc été décidés en 2021, bien avant la conjoncture géopolitique du moment.

station d'épuration communautaire à La Crau - qualité et clarté de l'eau à la sortie du traitement des boues

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE / ÉNERGIE : (SUITE)

### *De quoi s'agit-il ?*

Toute station d'épuration biologique comme celle de la Vallée du Gapeau produit du biogaz méthane issu du traitement des « boues » retirées des eaux usées.
Ces boues fraîches sont digérées (c'est le terme technique) dans un digesteur par des bactéries en phase anaérobie (c'est-à-dire dans un environnement avec très peu - voire pas - d'oxygène).

Ce processus de fermentation réduit drastiquement la quantité de boues (qui sont dites stabilisées à la sortie du digesteur) et produit donc de grandes quantités de méthane.

Ce méthane sert à chauffer le digesteur lui-même qui doit être à une température confortable afin que les bactéries fassent leur travail de digestion. Ensuite, jusqu'à aujourd'hui, le biogaz résiduel était brûlé à l'air libre par une torchère… en produisant du CO2 !

ici, digesteur (en orange) et sphère de biogaz
à la station d'épuration communautaire à La Crau

C'est à ce niveau que l'unité de cogénération va valoriser le biogaz en le brûlant non plus à l'air libre mais dans ce réacteur qui va produire de l'électricité. Raccordé au réseau ENEDIS, l'unité produira l'équivalent de la consommation annuelle de 80 foyers : 363 MWh par an d'électricité.

La station d'épuration de la Vallée du Gapeau sera donc véritablement exemplaire puisque ses sous-produits d'épuration sont compostés et le biogaz converti en énergie électrique. Les déchets produits par la station se résument alors à des produits inertes (sables etc...) retirés de l'eau dans les premières phases d'épuration. Une autre vision du « consommer local »…

### *Et la facture dans tout ça ?*

350 000 euros sont financés par la CCVG qui a déjà obtenu une aide de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur, très impliquée dans la préservation de l'environnement, de 105 000 euros. Une aide similaire de l'État devrait être également obtenue.

Cette unité de cogénération va générer de l'électricité mais aussi les recettes de revente de celle-ci, qui couvriront largement l'entretien de l'unité ainsi que l'emprunt contracté pour financer cet investissement.

Difficile de faire plus vertueux !

# TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BIODIVERSITÉ :

### Sobriété…énergétique !

Comme demandé par le gouvernement, la CCVG a élaboré son plan de sobriété énergétique pour limiter sa consommation. Les éclairages extérieurs sont rationalisés avec notamment le non-allumage des parkings et la limitation de l'éclairage public dans les zones économiques.

Les températures de chauffage respectent les prescriptions à 19°C dans les locaux de type administratif et 14°C dans les bâtiments d'activité sportive. Les vestiaires réellement utilisés peu de temps ne sont plus chauffés ainsi que l'eau des lavabos, hors douches bien évidemment.

Parallèlement, la CCVG poursuit l'équipement en projecteur LED de tous ses sites consommateurs d'énergie : stades, éclairage public, zones économiques. Ce mouvement initié depuis plusieurs années s'est poursuivi normalement en 2022 avec 70 000 euros d'investissement et une somme prévisionnelle de 540 000 euros en 2023.

### PCAET : de la théorie à la pratique

Des économies d'énergie au PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial il n'y a qu'un pas !

Ce plan a été engagé par la CCVG qui en a la compétence depuis début 2020. Il décline localement les grandes orientations des autres schémas régionaux qui lui sont supérieurs mais présente aussi des actions spécifiques pour préserver notre environnement. Cette année 2022 a été particulièrement féconde en réunions techniques et comités de pilotage, qui ont examiné les différents scénarios possibles. En 2023 il s'agira alors de mettre en œuvre un plan d'actions soutenu par la CCVG.

### « Armeria belgenciensis ! » non, ce n'est pas une formule magique…

N'oublions pas pour quoi toutes les actions engagées en environnement sont menées : protéger la biodiversité, source de toute vie épanouie et équilibrée. Un bel exemple nous concerne avec le sauvetage de l'armérie de Belgentier ou Armeria belgenciensis, une plante toute en légèreté qui n'existe nulle autre part au Monde que dans notre belle vallée ! Explications :

Le Conservatoire Botanique Méditerranée a présenté les mesures en faveur de la préservation de cette espèce végétale aux maires de la Vallée réunis en bureau communautaire le 6 octobre 2022. Le conservatoire a une mission d'expertise des espaces naturels sensibles ainsi que celle liée à la conservation de graines en milieu naturel et en laboratoire.

L'armérie de Belgentier est une espèce endémique Varoise, classée en risque critique d'extinction. On dénombre aujourd'hui seulement 628 plants ! Avant les années 60 on dénombrait environ 1 000 individus avant de chuter à 34 en 2007 à la suite de travaux sur zone qui n'ont pas pris en compte le respect de la biodiversité. Un programme de réintroduction a été alors engagé avec succès. Des actions de sensibilisation sont menées

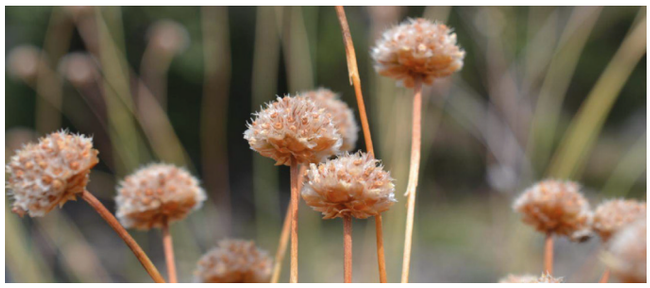

auprès des riverains : gyrobroyage à mi-hauteur, pâtures d'élevage caprin à périodes définies, entreprises de débroussaillement.

Nous avons donc collectivement la responsabilité de préserver cette plante unique pour la richesse de nos territoires et de notre existence, le règne végétal étant la base de toute chaîne alimentaire et médicinale.

Alors si pendant vos balades en colline vous remarquez des fleurs que vous ne connaissez pas, laissez-les vivre sur place pour que nos enfants puissent eux aussi demain s'émerveiller à la vue d'une fleur unique au Monde !

## EAU :

# *L'eau, une denrée qui se raréfie*

Ce précieux « or bleu » selon les termes du schéma environnemental de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur, doit être protégé. L'épisode de sécheresse intense de cet été a été un coup de semonce que chacun a constaté.

La commune de Belgentier en particulier était sous haute surveillance depuis le printemps car l'exploitant Véolia a très vite alerté le maire de la commune et le président de la CCVG des risques de coupure durant l'été sans action forte de limitation des consommations. La responsabilité de chacun a permis d'éviter cette situation qui était très critique.

En effet, longtemps connue pour ses ressources qui paraissaient inépuisables, la commune a vu la production de ses sources descendre à un niveau jamais connu.

Une fois la crise passée, la CCVG, compétente en matière d'eau et d'assainissement depuis 2020, a remis sur les rails un ancien projet d'alimentation de secours depuis l'usine du Canal de Provence installée sur la commune. Il s'agit d'une canalisation de 2,5 kilomètres d'un coût de 950 000 euros qui sera posée entre l'usine et le réservoir principal.

Ce projet ne pouvait financièrement pas être conduit par la seule commune.

La solidarité intercommunale s'est immédiatement exprimée au bureau communautaire de septembre 2022, où il a été décidé un emprunt réalisé par la CCVG qui sera financé par les redevances perçues sur les 4 autres communes.

C'est donc une somme annuelle de 88 000 euros que la CCVG devra rembourser. Pour ce faire, une participation de 12 000 euros par an a été votée pour les belgentiérois qui verront leur redevance augmenter de 10 centimes d'euros par mètre cube à compter du 1er janvier 2023.

Le reste étant supporté par les habitants de la Vallée. Sans cette solidarité, c'est une augmentation de 1 euro le mètre cube qu'il aurait fallu envisager…

Cet emprunt a été contracté par les services communautaires à un taux fixe de 2,24 % sur 10 ans seulement, ce qui est inespéré dans le contexte actuel.

Sur cette base, compte-tenu des écarts devenus faibles, la redevance d'eau sera unifiée en 2027 pour s'établir à un prix de 0,61 euros le mètre cube sur tout le territoire.

### *Économies d'eau : des mesures supplémentaires*

Pour limiter la consommation et le prélèvement en eau, la CCVG a décidé d'engager en 2023 la réfection de la pelouse du stade Jean Murat par un gazon synthétique. Un investissement de 1,1 million d'euros, écoresponsable à plusieurs titres puisque, outre l'économie d'eau, le remplissage de ces surfaces se fait désormais avec du liège ou du pin jaune et non plus avec des billes de caoutchouc.

Cette modification permettra une utilisation décuplée et plus pratique pour les clubs quand on sait qu'une pelouse naturelle est utilisable seulement 12 heures par semaine !

Pour assumer ces dépenses, le bureau communautaire a décidé de différer la réalisation du club house sur ce même stade, prévue en 2022, pour une somme de 500 000 euros.

## TOURISME :

# *Économie et logement : l'implication communautaire dans le tissu de vie local reste importante*

***Un nouvel office de tourisme à l'hôtel de la Fontaine de Solliès-Pont***

Comme prévu le nouvel office de tourisme intercommunal a ouvert ses portes en août 2022 avant d'être officiellement inauguré en septembre, à l'occasion des journées du patrimoine.

Ce nouvel écrin permet de recevoir et de renseigner agréablement les visiteurs de notre belle vallée qui peuvent profiter des conseils des 2 agents d'accueil encadrés par une directrice.

Une grande diversité de prospectus et d'informations digitales sont disponibles. Le visiteur peut également découvrir à l'étage du bâtiment des expositions se rapportant aux évènements du territoire et à son patrimoine agro-naturel, représenté par les cultures de la figue, de l'olive et de la vigne. Un film de 10 minutes présente également les richesses du territoire.

Autre innovation : la billetterie des spectacles locaux, voire ceux de l'aire toulonnaise pourra être proposée dès la saison 2023 directement par l'office. Doté des moyens de paiement variés, l'office remplira ainsi totalement sa mission de promotion de notre territoire.

Le coût de l'ensemble était de 1,5 million d'euros.

# ÉCONOMIE ET LOGEMENT :

## *Le Programme d'Intérêt Général (PIG)*

La communauté de communes s'est engagée dans un Programme d'Intérêt Général (PIG). C'est un dispositif destiné à la réhabilitation de l'habitat privé en allouant des aides permettant de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant, de nature sociale ou technique, et ce, hors d'une logique de projet de quartier ou de développement territorial, soutenu par un partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) (voir Gapeau Mag' #3). Depuis, les premières demandes ont été instruites et les premiers versements ont rapidement suivi. Ainsi plusieurs projets de rénovation d'un coût global de 30 000 euros se sont vus attribuer une aide totale de 24 000 euros !
Profitez dès à présent vous aussi de ces dispositions si votre projet répond aux critères du PIG, une équipe d'information est disponible pour répondre à toutes vos questions : ***04.89.66.05.96 ou habitatgapeau@soliha.fr***

## *Le Programme Local de l'Habitat (PLH)*

Pierre angulaire de la politique du logement, le PLH planifie et oriente, à l'échelle communautaire et communale, l'intervention des communes dans le domaine de l'habitat. Il met notamment en cohérence les besoins en logements, leur typologie et définit le nombre de logements sociaux…

Il est élaboré par la CCVG qui en a la compétence.
Dans le cadre de ce programme, la CCVG participe activement au financement des bailleurs sociaux qui construisent les logements sociaux : une somme de 150 000 euros a été allouée au budget 2022.
Le précédent PLH qui avait été prorogé de 2 ans étant arrivé à terme en février 2022, la CCVG a engagé l'élaboration du nouveau PLH. Ce travail confié au cabinet Citadia/Mercat a déjà fait l'objet du diagnostic initié en octobre 2021 et les premiers scénarios de production de logements ont été examinés en décembre 2022 par les élus. Le PLH devrait être administrativement validé au premier semestre 2023, pour 6 ans.

## *du côté des Zones d'Activité Économique (ZAC)*

La CCVG, compétente en matière économique, a attribué la concession de la ZAC « Sous les Anduès » à Solliès-Pont au groupement GGL/VAD par délibération du 17 mars 2022. Les travaux d'élaboration de la zone d'activité nouvelle sont poursuivis avec le concours de Citadia.
La démarche est entrée en phase opérationnelle, le concessionnaire ayant engagé les consultations en vue d'obtenir la maîtrise foncière.

Une présentation réunissant tous les partenaires désignés, du concessionnaire à l'architecte chargé de définir les ambiances du projet, a eu lieu à la CCVG en décembre 2022.

À La Farlède, l'aménagement de la zone « Bec de Canard » a été engagé après la réalisation des premières études de faisabilité. Les travaux, qui sont estimés à 1,5 million d'euros, devraient s'étendre sur 3 ans.

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) forcé est une démarche où les pétitionnaires souhaitant déposer un permis de construire dans la zone s'engagent au financement d'une partie des équipements publics nécessaires à leur installation. Sans cet engagement le permis ne peut être délivré. C'est donc une procédure d'aménagement qui dépendra de la réalisation des projets des entrepreneurs souhaitant s'installer. Elle est bien adaptée aux aménagements moins importants qui ne justifient pas une procédure de concession.

# *du côté des zones économiques…*

**La ZAP… ce n'est pas que pour la télécommande…**

La Zone Agricole Protégée (ZAP) représente un outil de protection des espaces naturels agricoles destiné à « sacraliser » l'activité et surtout lutter contre la spéculation foncière. Explications :

Dans un secteur où la pression foncière est forte, qui ne serait tenté d'espérer que son terrain devienne constructible pour réaliser une importante plus-value ?

Malheureusement, cette pratique est à l'origine d'un cercle vicieux où des terrains potentiellement cultivables sont laissés en friches alors que les paysages se déprécient et que des occupations plus ou moins sauvages s'y développent. Mais surtout, les agriculteurs qui voudraient acquérir et exploiter ces terres ne le peuvent pas alors que pour certains, cela peut être une question de survie.

C'est donc pour briser cette spirale que 3 communes du secteur se sont engagées dans cette démarche de ZAP sous l'égide de la CCVG. Il s'agit de Solliès-Ville, de La Farlède et de Solliès-Pont.

Une fois prescrite, la ZAP s'impose au PLU (Plan Local d'Urbanisme) et consacre définitivement le caractère agricole des terres identifiées. En effet, tout retour en arrière ne relève plus de la seule commune et de son PLU mais devra être soumis à l'avis conforme et motivé du Préfet et de la Chambre d'Agriculture.

Il s'agit donc d'un message très clair envoyé aux spéculateurs fonciers.

Une phase d'animation est prévue à l'issue de l'élaboration de la ZAP pour rencontrer les propriétaires concernés afin de les inciter à vendre les parcelles intéressées.

La ZAP préserve donc l'activité agricole et s'inscrit dans une démarche éco-responsable, qui permet une production locale et des circuits courts alimentaires.

Directeur de la publication :
***Docteur André GARRON***
*numéro ISSN* ***2101-6674***
*conception et réalisation :*
***Communauté de Communes Vallée du Gapeau***
*crédits photos :* ***CCVG et Freepik***
*édition :* ***imprimerie SIRA***
*tirages* ***14 500 exemplaires***

**1193 avenue des Sénès**
83210 SOLLIÈS-PONT
tél. 04 94 33 78 84
info@ccvg.fr
**www.ccvg.fr**

CCVG / Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau